



COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 05 JUIN 2014 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, M. Salducci, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb (à compter de la délibération n° 5), M. Laiguillon, Mme Candillier, Mme Belbaraka, Mme Destin, Mme Bensoussan, M. Boutonnet, M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Bergé, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Langlois à M. Esmieu, M. Pocq à Mme Candillier, Mme Meyzenc à Mme Durruty, M. Uhaldeborde à M. Murat, Mme Capdevielle à Mme Aragon, M. Etcheto à M. Bergé.

ABSENTE : Valérie Taieb (jusqu'à la délibération n° 4).

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2014.

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal prend acte de la communication dudit compte-rendu.

Pas de vote.

2. Droit à la formation des membres du conseil municipal et remboursement des frais (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve les modalités proposées.

Adopté à l'unanimité.

3. Commission de délégation de service public à vocation générale – Election de ses membres (rapporteur : M. Esmieu).

Sont élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste (42 votants), les 5 titulaires et les 5 suppléants suivants : M. Serge Arcouet, Mme Marie-Hélène Chabaud-Nadin, Mme Françoise Brau-Boirie, M. Jean-Marc Salanne et M. Alain Duzert en tant que titulaires, M. Philippe Escapil-Inchauspé, M. Maurice Lalanne, Mme Anne-Marie Langlois, M. Etienne Boutonnet et M. Christian Murat en tant que suppléants.

4. Commission consultative des services publics locaux – Composition et attributions (rapporteur : M. Esmieu).

Sont désignés les membres suivants en tant qu'élus : Mme Martine Bisauta, M. Philippe Escapil-Inchauspé, M. Serge Arcouet, M. Jean-Paul Salducci, M. Maurice Lalanne, Mme Colette Capdevielle, M. Alain Duzert, M. Serge Nogues (titulaires), Mme Florence Destin, Mme Anne-Marie Langlois, M. Jean-Marc Salanne, Mme Françoise Brau-Boirie, M. Etienne Boutonnet, Mme Marie-Christine Aragon, M. Mathieu Bergé, M. Jean-Claude Iriart (suppléants) ; en tant que représentants des associations : pour UFC Que choisir, Mme Lucette Maura (titulaire) et M. Jean-Claude Fournier (suppléant), pour la Sepanso, M. Michel Botella (titulaire) et Mme Sabine Duffau (suppléante), pour la CSF, Mme Maider Jaureguiberry (titulaire) et M. Bernard Klein (suppléant).

Adopté à l'unanimité.

5. Création des commissions municipales (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal procède à la création des cinq commissions municipales suivantes : « Développement durable, stratégies urbaines, mobilités, urbanisme et habitat », « Finances, systèmes d'information et ressources humaines », « Action éducative et solidarités », « Sports pour tous et loisirs » et « Culture, jumelages, patrimoine et animation ».

Adopté à l'unanimité.

6. Création des commissions extramunicipales (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal procède à la création des trois commissions extramunicipales suivantes : « Fêtes traditionnelles », « Taurine » et « Toponymie ».

Adopté à l'unanimité.

7. Habitat Sud Atlantic, Office public de l'habitat de Bayonne – Modification de l'effectif du conseil d'administration et désignation de ses membres (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal porte l'effectif de 23 à 27 et désigne les nouveaux membres suivants : M. Daniel Lozano, Mme Monique Laporte en tant que personnalités qualifiées non élues, M. Jean-Marc Larre en tant que personnalité qualifiée ayant la qualité d' élu local, M. Olivier Picot en tant que représentant d'associations.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

8. Association Internationale et réseau français des villes éducatrices – Désignation du représentant de la commune (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).

Sont désignées : Mme Christine Martin-Dolhagaray (titulaire) et Mme Julie Bensoussan (suppléante).

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

9. Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : Mme Durruty).

Est désignée : Mme Sylvie Durruty.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

SOLIDARITES

10. Dispositif d'accueil pour les activités de l'association « La Table du soir » - Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire (rapporteur : Mme Lauqué).

M. le Maire est autorisé à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITES

11. Avis de la commune sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) (rapporteur : Mme Bisauta).

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PDU 2015/2025 du Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour, assorti de la demande de prise en compte des observations et précisions apportées.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé s'abstiennent.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

12. Mise en place d'une chaîne logistique urbaine de distribution de marchandises avec des véhicules faiblement polluants – Choix du prestataire (rapporteur : Mme Bisauta).

Le conseil municipal retient le projet de la société « Hemengo Erlea », lui alloue un montant de subvention de 100 000 € sur 3 ans et autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

13. Mise en place d'une chaîne logistique urbaine de distribution de marchandises avec des véhicules faiblement polluants – Approbation du règlement d'attribution des aides (rapporteur : Mme Bisauta).

Le conseil municipal approuve le règlement d'attribution des aides tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

14. Acquisition de désherbeurs mécaniques - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne (rapporteur : Mme Destin).

M. le Maire est autorisé à solliciter cette subvention, au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

15. Fixation de l'indemnité de conseil au trésorier municipal (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le versement de cette indemnité, à taux plein, à M. Yaouanc.

Adopté à l'unanimité.

16. Compte de gestion de l'exercice 2013 (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2013 établi par Monsieur le trésorier municipal, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

17. Compte administratif 2013 – Budget principal (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

18. Compte administratif 2013 – Budget annexe de l'eau (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

19. Compte administratif 2013 – Budget annexe des parcs de stationnement (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

20. Compte administratif 2013 – Budget annexe de l'assainissement non collectif (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

21. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers – Année 2013 (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal délibère sur le bilan présenté.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

22. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget principal (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (7 924 576,20 €) telle que proposée.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

23. Affectation du résultat d'exploitation 2013 – Budget annexe de l'eau (rapport : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (1 542 294,94 €) telle que proposée.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

24. Affectation du résultat d'exploitation 2013 – Budget annexe des parcs de stationnement (rapporteur : M. Neys).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (112 556,61 €) telle que proposée.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

25. Affectation du résultat d'exploitation 2013 – Budget annexe de l'assainissement non collectif (rapporteur : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (13 708,56 €) telle que proposée.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

26. Remises gracieuses de créances (rapporteur : Mme Lauqué).

Le conseil municipal approuve les remises proposées.

Adopté à l'unanimité.

27. Exercice 2014 - Subventions aux associations (rapporteur : M. Laiguillon).

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions proposées.

Mme Bisauta et M. Lacassagne ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité.

28. Convention de partenariat avec la direction départementale des finances publiques pour le recensement des bases de taxe d'habitation (rapporteur : M. Soroste).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat correspondante.

Adopté à l'unanimité.

29. Modification des conditions financières de location des arènes pour les concerts de l'été 2014 (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve les modifications tarifaires proposées.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

CULTURE ET PATRIMOINE

30. Les Escales Marines (27-29 juin 2014) - Demande de financement auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour et partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie de Bayonne-Pays Basque (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à solliciter cette subvention et à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

31. Acquisition de 140 dessins de Dominique Duplantier – Dépôt auprès du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal autorise le dépôt de cette collection de dessins auprès du musée.

Adopté à l'unanimité.

32. Journées nationales de l'archéologie (6-8 juin 2014) (rapporteur : Mme Castel).

Le conseil municipal approuve les dispositions présentées.

Adopté à l'unanimité.

33. Musée Bonnat-Helleu – Organisation de la manifestation « Vivre en musique » (30 mai-6 juin 2014) – Convention de partenariat avec l'Académie internationale de musique Maurice Ravel (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat correspondante.

Adopté à l'unanimité.

34. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'un ensemble de 58 dessins d'Achille Zo par l'Institut National du Patrimoine (rapporteur : Mme Castel).

Le conseil municipal approuve les dispositions prises pour cette restauration d'œuvres.

Adopté à l'unanimité.

35. Musée Bonnat-Helleu – Restauration de quatre peintures et deux sculptures en cire – Demande de subvention à la Drac Aquitaine (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

36. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau de Benjamin-Constant au musée des Augustins de Toulouse (rapporteur : Mme Castel).

Le conseil municipal accepte ce prêt et autorise M. le Maire à signer la convention nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

37. Médiathèque – Exposition virtuelle sur les pastorales – Licence de réutilisation d'archives audiovisuelles mises à disposition par le service départemental des archives des Pyrénées-Atlantiques (rapporteur : Mme Brau-Boirie).

M. le Maire est autorisé à signer la licence nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

38. Convention de partenariat avec le CCAS et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique (2014-2015) (rapporteur : Mme Bisauta).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat correspondante.
Adopté à l'unanimité.

39. Comité consultatif de dérogations scolaires – Désignation des membres (rapporteur : Mme Martin Dolhagaray).

Sont désignés : Mme Julie Bensoussan et M. Alain Duzert
Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

40. Convention de mise à disposition de trois agents de la Ville de Bayonne auprès du syndicat mixte de la Nive maritime (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

41. Autorisation de recours à des agents non titulaires en application des articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (rapporteur : Mme Durruty).

M. le Maire est autorisé à effectuer les recrutements dans les conditions énoncées.
Adopté à l'unanimité.

42. Protection sociale - Extinction progressive du secours versé aux agents en cas de demi-traitement (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal valide les dispositions présentées.
Adopté à l'unanimité.

43. Direction du patrimoine immobilier - Attribution d'une gratification de stage à Mme Nercessian (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve l'attribution de cette gratification.
Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

44. Plaine d'Ansot – Boutique de la maison des Barthes – Adoption de nouveaux tarifs (rapporteur : Mme Destin).

Le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs présentés.
Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

45. Redevances d'occupation du domaine public pour les activités commerciales – Modification de la redevance relative aux foires gastronomiques ou artisanales hors foire au jambon (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve la modification du montant de la redevance présentée.
Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES 2014

46. Conventions de partenariat avec Tarbes, Dax, Mont-de-Marsan, Biarritz, Anglet, Peyrehorade, Saint-Martin-de-Seignanx et Bordeaux pour des prestations de propreté urbaine (rapporteur : M. Escapil-Inchauspé).

M. le Maire est autorisé à signer les conventions de partenariat nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

47. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2014 (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal approuve les dispositions présentées et autorise M. le Maire à les mettre en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA 2014

48. Fixation des tarifs (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal fixe les tarifs tels que proposés, identiques à l'année passée.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

49. Partenariat entreprises pour l'organisation des spectacles taurins (rapporteur : M. Soroste).

M. le Maire est autorisé à signer les conventions avec les entreprises intéressées.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

50. Contrats d'engagement des professionnels taurins (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires pour la conclusion des contrats.

M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert et M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

51. Mise à disposition des arènes au profit de la société Tomefra pour l'organisation d'une corrida portugaise (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes.

Mme Picard-Felices ne participe pas au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

52. Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier années 2014 à 2016 – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la procédure de consultation des entreprises (rapporteur : M. Esmieu).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de groupement de commandes avec le CCAS et à prendre toute décision concernant le lancement de la consultation (montant prévisionnel de 4 998 000 € HT pour 3 ans), la signature des marchés, leur exécution et leur règlement.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE

53. Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville (rapporteur : M. Salducci).

Le conseil municipal approuve le versement des subventions proposées pour 26 414,03 €.

Adopté à l'unanimité.



La séance est levée à 21h20.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 10 juin 2014.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-